



Interchambres de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Travailleurs étrangers temporaires : les 5 Chambres de commerce de la Gaspésie et des Îles s'unissent pour réclamer une clause grand-père

New Richmond, le 6 novembre 2025 – La Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC), la Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie, Tourisme et Commerce Rocher-Percé, la Chambre de commerce de la Côte-de-Gaspé (CCCG) ainsi que la Chambre de commerce des Îles s'unissent pour porter haut et fort les revendications des entreprises qu'elles représentent.

Compte tenu des restrictions imposées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024, il était attendu du budget 2025 des annonces d'assouplissement, voire d'un moratoire complet. Ce ne fut malheureusement pas le cas. En conséquence, nous unissons nos voix pour demander minimalement l'instauration d'une **clause de droits acquis**.

Les principaux paramètres modifiés en 2024 qui touchent la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont :

- la durée des permis de travail pour les postes de travail à bas salaire passe de 2 ans à 1 an;
- la limite du nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) dans les postes à bas salaire indépendamment du secteur (hors construction, santé et agriculture) ou de la durée du contrat passe de 20 % à 10 %.
- le nombre de métiers qui pouvait passer par le traitement simplifié est largement réduit et vient diminuer la portée de ses modalités d'utilisation;
- le salaire minimal d'un employé à haut salaire est augmenté à 20 % au-dessus du salaire médian du Québec;

Ces restrictions au PTET entravent le **renouvellement des permis de travail de nos travailleurs déjà à l'emploi, chez nous**, ce qui nuit aux opérations et dans certains cas à la survie de plusieurs entreprises locales déjà confrontées à une **pénurie de main-d'œuvre importante**.

Ces mesures affectent directement des travailleurs et travailleuses qui ont tout quitté pour reconstruire leur vie ici, sont formés et intégrés dans notre communauté. De plus, l'**admissibilité au permis de travail ouvert pour les conjoints** a aussi été restreinte, compliquant davantage la situation des familles.

Pour soutenir les entreprises de notre région, **les 5 Chambres de commerce de la Gaspésie et des Îles** demandent donc au gouvernement fédéral l'instauration d'une **clause grand-père** afin de minimalement permettre aux entreprises et aux travailleurs qui bénéficiaient déjà des anciennes règles de continuer d'y être assujettis.

En conséquence, nous demandons pour ces derniers le retour aux anciennes modalités soit :

Interchambres de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



- le rétablissement de la durée des permis à 2 ans,
- la remise en vigueur de la limite du nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) dans les postes à bas salaire tous secteurs confondus à 20%
- le retour au traitement simplifié.

« Dans le contexte où la région de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine fait face à un défi démographique important, marqué par une diminution anticipée de sa population et un vieillissement accru de ses habitants, il est impératif que le gouvernement fédéral entende les demandes des entrepreneurs de notre région qui, chaque jour, font face à une pénurie de main-d'œuvre importante. L'accès à des travailleurs étrangers qualifiés n'est pas un luxe, c'est une nécessité pour assurer la survie et le développement de nos entreprises locales » - Valentine Palma, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs.

« Aux Îles-de-la-Madeleine, les nouvelles restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires fragilisent directement nos entreprises et nos services. Dans un contexte insulaire comme le nôtre, la régionalisation de l'immigration représente une solution concrète pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, favoriser l'intégration et assurer la vitalité économique de notre communauté. » - Martin Paquette, directeur général de la Chambre de commerce des Îles.

À propos de l'Interchambres Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (GÎM)

L'interchambre GÎM regroupe les cinq chambres de commerce de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (les cinq chambres de commerce de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine — la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC), la Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie, Tourisme et Commerce Rocher-Percé, la Chambre de commerce de La Côte-de-Gaspé et la Chambre de commerce des Îles), représentant près de **1200 entreprises membres**. Ensemble, elles défendent les intérêts du milieu des affaires et de leurs écosystèmes, assurent une représentation politique concertée et siègent au conseil de la **Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**. Elles incarnent la force d'un réseau uni, moteur de développement et de collaboration à l'échelle régionale et nationale.

- 30 -

Renseignements :

Valentine Palma
Directrice générale
Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC)
Cellulaire : 418 983-3125
valentine@ccibdc.ca